Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260115-DCM_2026_04-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi quinze janvier, à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Michel PICHAVANT, M. Philippe MARLE, Mme Katell CHANTREAU, M. André LE COZ, M. Philippe CORNEC, Mme Catherine LAMOUR

Absents ou excusés : Mme Isabelle FIACRE, Mme Karine ALIOUANE, M. Rafael GUIAVARC'H, Mme Elisabeth BIKOND-NKOMA, M. Guillaume TAHON,

Pouvoirs :

Mme Isabelle FIACRE donne pouvoir à M. Philippe MARLE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre COSQUER

Date de la convocation : 9 janvier 2026

DCM 2026-04 : Approbation rapports de CLECT 2025 et montants définitifs des attributions de compensation

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT du 3 novembre 2025 relatif à l'évaluation financières des services communs et annexé ;

Vu le rapport de la CLECT du 24 novembre 2025 relatif à l'actualisation des effets du transferts de la compétence « construction et gestion des piscines » et annexé ;

Vu la délibération N° DF-25-12-01 du Conseil communautaire de Douarnenez Communauté en date du 4 décembre 2025 portant sur la fixation du montant définitif des attribution de compensation – année 2025 ;

Chaque rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) susvisé retrace l'ensemble des coûts afférents à l'actualisation des montants des attributions de compensation pour l'année 2025 pour toutes les communes membres de Douarnenez Communauté.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20260115-DCM_2026_04-DE

Il revient donc au Conseil communautaires et aux conseils municipaux de chaque commune membres d'approuver les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement sur la base des préconisations émises par la CLECT.

Les attributions de compensation définitives 2025 sont fixées comme suit :

	2024		2025				
	montant définitif		Création	Actualisation	Actualisation	montant définitif	
	AC Fonctionnement	AC Investissement	Services communs 2025	Services communs 2018	"Stade aquatique"	AC 2025 Fonctionnement	AC 2025 Investissement
Douarnenez	1 260 683	-213 451	-90 018	-30 853	-29 161	**1 110 651**	**-213 451**
Kerlaz	-41 372	-1 053			-1 666	**-43 038**	**-1 053**
Le Juch	-18 904	-287			-1 666	**-20 570**	**-287**
Pouldergat	-45 669	-4 187			-2 465	**-48 134**	**-4 187**
Poullan/mer	-32 058	-10 976			-2 749	**-34 807**	**-10 976**
			- 90 018	**- 30 853**	**- 37 707**		

Annexes :

- *Rapport de CLECT du 3 novembre 2025*
- *Rapport de CLECT du 24 novembre 2025*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

entendu l'exposé du rapporteur,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes présentés dans les rapports de CLECT 2025
- **APPROUVE** les montants définitifs des attributions de compensation au titre de l'année 2025 comme inscrits dans le tableau ci-dessus.
- **DEMANDE** des rapports de Clect détaillés et historiques permettant une décision plus éclairée du conseil municipal

A Pouldergat, le 15 janvier 2026,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Marie-Pierre COSQUER
Secrétaire de séance